

# MESURE DE PUBLICITE

## Cirques et spectacles itinérants

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et de l'article L. 2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne a décidé:

### Informations générales:

- ✓ Service gestionnaire            Police Municipale  
   198, rue de Ramassot  
   73300 Saint-Jean-de-Maurienne
  
- ✓ Situation des installations (chapiteau, véhicules de transport et caravanes)  
   Place du Champ de Foire
  
- ✓ Dates                                Selon les demandes  
   Selon le calendrier évènementiel de la commune
  
- ✓ Tarifs                                Décision du Maire n° D-2022-03 du 05 janvier 2022  
   Caution : 1 100.00€  
   Journée d'occupation du domaine public : 228.00 €

### Critères de sélection: (non hiérarchisés)

- ✓ Expérience dans le domaine professionnel
- ✓ Capacité et qualité de la prestation dans le spectacle correspondant
- ✓ Hétérogénéité des numéros

Acte de candidature:

- ✓ Demande d'autorisation d'occupation du domaine public (courrier postal ou électronique) comportant les mentions suivantes:
  - Nom, prénom, adresse, téléphone, mail, qualité du demandeur
  - Raison sociale et nature de l'activité
  - La fiche technique du chapiteau (plan, surface, capacité des gradins, ...) et des installations annexes,
  - Notice décrivant le spectacle
  - Calendrier de la tournée
  - Dates et heures d'arrivée et de départ sur la commune
  - Dates et horaires des représentations
  - Dimension totale du métier
  
- ✓ Documents supplémentaires:
  - Licence d'entrepreneur de spectacles (DRAC),
  - Extrait de l'inscription au registre du Commerce et des Sociétés,
  - Extrait du registre de sécurité, signé,
  - Certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non-domestiques,
  - Attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux vivants domestiques,
  - Attestation d'assurance multirisque professionnelle,
  
- ✓ Candidatures acceptées jusqu'au 31 mars 2022

Lieux d'affichage et de publicité:

- Mairie
- Police Municipale
- Site internet

*Le Maire*  
**Philippe ROLLET**

